

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **11 janvier 2016**

Décision n° **CP-2016-0680**

commune (s) :

objet : Maintenance des portes et portails motorisés de divers sites de la Métropole - Lot n° 1 : secteur est - Lot n° 2 : secteur ouest - Autorisation de signer les marchés à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Laurent

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : lundi 28 décembre 2015

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mardi 12 janvier 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, MM. George, Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : MM. Barge (pouvoir à M. Sellès), Bernard (pouvoir à M. Kepenekian), Mme Belaziz.

Commission permanente du 11 janvier 2016**Décision n° CP-2016-0680**

objet : **Maintenance des portes et portails motorisés de divers sites de la Métropole - Lot n° 1 : secteur est - Lot n° 2 : secteur ouest - Autorisation de signer les marchés à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 14 décembre 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

Ces 2 marchés ont pour objet la maintenance préventive et curative des portes et portails motorisés du secteur est (lot n° 1) et du secteur ouest (lot n° 2) de la Métropole de Lyon. Ces prestations concernent les portes et portails des collèges, des Maisons du Rhône (MDR) et de bâtiments divers de la Métropole.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 33, 39, 40 et 77 du code des marchés publics pour l'attribution de ces marchés.

Il s'agit de marchés à bons de commande allotis.

Les prestations font l'objet de l'allotissement ci-dessous mentionné.

Tous les lots feront l'objet de marchés à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics.

Ils seraient conclus pour une durée ferme de 2 années, reconductibles de façon expresse 1 fois 2 ans.

Les lots comporteraient un engagement de commande suivant :

Lot	Libellé du lot	Engagement maximum de commande pour la durée totale du marché	
		€ HT	€ TTC
1	Maintenance des portes et portails motorisés de divers sites du secteur est de la Métropole	1 200 000	1 440 000
2	Maintenance des portes et portails motorisés de divers sites du secteur ouest de la Métropole	1 200 000	1 440 000

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 13 novembre 2015, a classé les offres et choisi pour les différents lots celles de l'entreprise suivante :

Lot	Libellé du lot	Attributaire
1	Maintenance des portes et portails motorisés de divers sites du secteur est de la Métropole.	Ares
2	Maintenance des portes et portails motorisés de divers sites du secteur ouest de la Métropole.	Ares

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer lesdits marchés, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer les marchés à bons de commande et tous les actes y afférents avec l'entreprise suivante :

- lot n° 1 secteur est : maintenance des portes et portails motorisés de divers sites du secteur est de la Métropole ; entreprise Ares pour un montant maximum de 600 000 €HT, soit 720 000 €TTC pour une durée ferme de 2 ans reconductible de façon expresse 1 fois 2 ans,

- lot n° 2 secteur ouest : maintenance des portes et portails motorisés de divers sites du secteur ouest de la Métropole ; entreprise Ares pour un montant maximum de 600 000 €HT, soit 720 000 €TTC et une durée ferme de 2 ans reconductible de façon expresse 1 fois 2 ans.

2° - Les dépenses de fonctionnement en résultant seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire aux budgets principal et annexes sur les comptes, fonctions et opérations correspondants - exercices 2016 et suivants.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 12 janvier 2016.